

## [Texte]

Regional disparities and economic development, inequality related to training, persistence of low wages, national and international market pressures—these and other factors all contribute to great uncertainty for people trying to plan for their later years.

It is therefore with this background and with these concerns that we at the Canadian Council on Social Development have addressed ourselves to the Program for Older Worker Adjustment for which Bill C-8 is enabling legislation.

We ask ourselves how well the design of this program meets the tests of equality and of income security for all Canadians.

• 1545

We would like to comment first on the question of benefit levels as proposed for the first year of the POWA program. The proposed top benefit levels are described as 70% of maximum insurable earnings under unemployment assistance; that is, something between provincial welfare levels and unemployment insurance rates.

This means that the POWA annuity would yield a maximum of about \$13,200 in 1989, which is about the same as the Statistics Canada poverty lines, more correctly called low-income cut-offs for larger cities. For minimum wage earners getting about \$10,000 a year, however, many of whom are women, the POWA would yield only about \$4,200 a year. This is well below poverty levels and also below most provincial welfare rates for a single person.

POWA in our view therefore does not really contribute to improving the lot of older women—single, widowed or divorced—who are among the poorest group in Canada. As we understand the program, the POWA benefits would be below poverty levels for couples also. It is even below the \$12,400 level for two persons in a rural area, which Statistics Canada has identified this year as the low-income cut-off for two people. A couple, it would seem to us, would be better off financially on welfare, particularly since provincial social insurance usually includes non-monetary benefits, such as help with medication or help with subsidized housing costs.

Another concern we have with the program is how it will mesh with the UI proposals under the new unemployment insurance changes. How will the design for programs for older workers under the Labour Force Development Strategy announced by the Minister of Employment and Immigration mesh with the POWA

## [Traduction]

très précaires. Les disparités régionales et le développement économique, l'inégalité de formation, la persistance des faibles revenus, les pressions des marchés national et international, ne sont que quelques facteurs qui contribuent à une grande incertitude chez les gens qui essaient de planifier leur avenir.

C'est donc dans ce contexte et avec ces préoccupations que le Conseil canadien de développement social s'est penché sur le Programme d'adaptation des travailleurs âgés et sur le projet de loi C-8 qui l'autorise.

Nous nous demandons jusqu'à quel point ce programme répond aux critères d'égalité et de sécurité du revenu pour tous les Canadiens.

Nous aimerions d'abord parler des niveaux de prestations qui sont proposées pour la première année du programme PATA. Les niveaux de prestations maximum prévus s'élèvent à 70 p. 100 des gains maximum assurables en vertu de programme d'assurance-chômage, c'est-à-dire qu'ils se situent quelque part entre les niveaux provinciaux de prestations d'assurance sociale et les taux d'assurance-chômage.

Ça signifie que le paiement maximal en vertu du PATA serait d'environ 13,200\$ en 1989, soit un revenu à peu près équivalent au seuil de pauvreté dans les grandes villes, selon Statistique Canada. Cependant, pour les personnes qui gagnent le salaire minimum, qui est d'environ 10,000\$ par an, et une bonne partie de ces personnes sont des femmes, elles ne recevraient qu'environ 4,200\$ par an au titre du PATA. Cette somme est bien au-dessous du seuil de la pauvreté et des prestations d'aide sociale provinciales pour un personne seule.

Par conséquent, nous sommes d'avis que le PATA ne contribue pas réellement à améliorer la situation des femmes âgées—célibataires, veuves ou divorcées—et qui représentent le groupe le plus pauvre au Canada. Nous croyons savoir que les prestations au titre du PATA seraient également au-dessous du seuil de la pauvreté pour les couples. Elles n'atteignent même pas la somme de 12,400\$ pour deux personnes dans une région rurale, c'est-à-dire le seuil de la pauvreté déterminé par Statistique Canada cette année pour deux personnes. Il nous semble que la situation financière d'un couple serait meilleure s'il recevait des prestations d'aide sociale, étant donné surtout que l'assurance sociale provinciale comprend habituellement des avantages non monétaires, par exemple le remboursement des frais de médicaments et la contribution aux coûts de logement.

Nous nous demandons également comment le programme correspondra aux propositions du nouveau programme d'assurance-chômage. Comment les programmes pour les travailleurs âgés, dans le cadre de la stratégie de développement de la main-d'oeuvre annoncée par la ministre de l'Emploi et de l'Immigration,